Publié le 10/02/16

AR PREFECTURE
006-250601499-20160127-2016_01_03_NEW-DE
Reçu le 10/02/2016

250601499	SM CONSERVATOIR DEP MUSIQUE AM	N° 1601/03
Code INSEE	Syndicat mixte	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Comité syndical réuni sous la présidence de , Président.

Nombre de membres en exercice :	46
Nombre de membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0 Pour 25

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 246 043.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-106 723.06 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		352 766.46 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**246 043.40 €**
D Solde d'exécution d'investissement		45 074.82 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	**0.00 €**
AFFECTATION = C	=G+H	**246 043.40 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		246 043.40 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Président, compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

Le Président
Jean THAON

A , le .

CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE ★ ALPES MARITIMES ★